

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MARDI 08 AVRIL 2025

Le 08 avril deux mille vingt-cinq à 11 heures le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente (Seconde convocation suite à absence de quorum lors de la première réunion).

DELIBERATION N° 11

DELIBERATION N°7 DU COMITE SYNDICAL DU 26 02 20025 - ERREUR MATERIELLE

FONDS SOCIAL EUROPEEN + - DEMANDE DE SUBVENTION - OPERATION N°202500236

Présents :

Dominique BIZIERE, Hervé CARREL, Jean-François CHIVRACQ, Jeanne COUTIERE, Colette DESTRADE, Philippe LAMARQUE, Ambre LAVEUR-BERRUYER, Magali VALIORGUE.

Absents Excusés :

Henri BEDAT, Quentin BENCHETRIT, Frédéric CARRERE, Virginie CLAVE, Céline FOURNIER, Christine FOURNADET, Didier GAUGEACQ, Serge LASSERRE, Karl MADER, Corinne MANCICIDOR, Pascal MARTINEZ, Julien PARIS, Stéphane SERE, Adeline VERGEZ.

Date de convocation par voie dématérialisée : 02 avril 2025

Secrétaire de séance : Philippe LAMARQUE

Nombres de membres en exercice : 22

Présents : 8

Votants/Pour : 8

Abstention : 0



Madame la Présidente explique qu'une erreur matérielle est apparue sur la délibération n°07 votée lors du précédent comité syndical concernant la demande de subvention dans le cadre du Fonds Social Européen. Il convient de rectifier le coût total du projet et d'acter, en conséquence, l'opération citée en objet et exposée ci-dessous :

Depuis 2020, le Département des Landes a confié à l'Alpi la tâche d'animer le réseau des acteurs de l'inclusion numérique dans le Département des Landes. Pour cela, le syndicat a su mobiliser de nombreux partenaires : les collectivités territoriales, les grands opérateurs de services publics ou encore les associations du champ de la médiation numérique et de l'économie sociale et solidaire.

En 2024, avec ces acteurs l'Alpi amené à bien de nombreuses actions, parmi lesquelles :

- Le déploiement des dispositifs d'inclusion numérique comme la dotation en ordinateurs reconditionnés ou la messagerie électronique landesmail.fr ;
- L'établissement de diagnostic de territoire pour les intercommunalités, avec notamment les premiers travaux de Côte Landes Nature ;
- L'organisation d'actions de sensibilisation à destination des élus, des agents et du grand public.

A ces travaux, s'ajoute la rédaction de la feuille de route landaise inscrite au plan France Numérique Ensemble et qui fixe le cap pour la période 2024 – 2027. Sa rédaction, au cours du premier semestre de l'année aura mobilisé plus de 50 partenaires.

Ce plan d'action, structuré autour de 15 actions, s'inscrit dans la continuité des travaux déjà menés. Il prévoit entre autre d'engager les chantiers suivants :

- Poursuivre la sensibilisation aux enjeux numériques à destination de l'ensemble des acteurs landais : élus, agents et bénévoles ;
- Soutenir les aidants et médiateurs numériques en développant l'offre de formation locale ;
- Renforcer la relation entre prescripteurs et médiateurs en mobilisant le dispositif de dotation en matériel reconditionné ;
- Accompagner les intercommunalités dans leur appropriation des dispositifs départementaux et nationaux d'inclusion numérique ;
- Organiser la veille sur les financements et proposer un appui à la constitution de dossiers réponses pour les structures de la médiation numérique ;
- Mener une analyse d'impact de la politique publique d'inclusion numérique.

L'Alpi, fort de la confiance que la préfecture et le Département lui accordent, maintient son engagement dans l'animation de cette politique avec détermination et enthousiasme.

Madame la Présidente propose donc aux membres du Comité Syndical de présenter une demande de financement pour la conduite de ces missions de coordinations du réseau landais d'inclusion numérique auprès du programme national suivant :

- **FSE + - Emploi – Inclusion – Jeunesse – Compétences**
 - *1.1 Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes plus démunies et les enfants*



Ce soutien contribuera notamment à la mise en œuvre du dispositif de dotation en ordinateur reconditionné, au service de messagerie landesmail.fr, à l'expérimentation de la certification PIX pour les publics en démarches de recherche d'emploi, et d'autres actions encore.

Il contribue au financement des deux postes de chargés de mission affectés à l'inclusion numérique. Le projet porte sur la période 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

Plan de financement :

- Coût total du projet : **196 257,36 €**
- Montant de la subvention sollicitée auprès du FSE + : **100 000 €**

Type	Année 1 - 2025	Année 2 - 2026	Total
Total des dépenses dont	96 128,68 €	100 128,68 €	196 257,36 €
Dépenses directes	88 613,46 €	92 613,46 €	181 226,92 €
Dépenses indirectes	7 515,22 €	7 515,22 €	15 030,44 €
Total des ressources dont	96 128,68 €	100 128,68 €	196 257,36 €
Financement européen sollicité	50 000,00 €	50 000,00 €	100 000 €
Financements publics nationaux	30 000,00 €	30 000,00 €	60 000,00 €
Autofinancement	16 128,68 €	20 128,68 €	36 257,36 €

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant création du Syndicat Mixte Départemental ALPI,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Départemental ALPI modifiés par arrêté préfectoral du 30 janvier 2020,

Vu la délibération n°07 du comité syndical en date du 26 février 2025 portant sur la demande d'une subvention – Opération n° 202500236,

Vu le dossier de demande au programme national FSE + - Emploi - Inclusion - Jeunesse Compétences, cité plus haut,



Vu le rapport présenté par la présidente,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 :

D'annuler la délibération n°07 du comité syndical en date du 26 février 2025 portant sur la demande d'une subvention – Opération n° 202500236, suite à une erreur matérielle,

Article 2 :

D'approuver le plan de financement ci-dessous :

- Coût total du projet : **196 257,36 €**
- Montant de la subvention sollicitée auprès du FSE + : **100 000 €**

Type	Année 1 - 2025	Année 2 - 2026	Total
Total des dépenses dont	96 128,68 €	100 128,68 €	196 257,36 €
Dépenses directes	88 613,46 €	92 613,46 €	181 226,92 €
Dépenses indirectes	7 515,22 €	7 515,22 €	15 030,44 €
Total des ressources dont	96 128,68 €	100 128,68 €	196 257,36 €
Financement européen sollicité	50 000,00 €	50 000,00 €	100 000 €
Financements publics nationaux	30 000,00 €	30 000,00 €	60 000,00 €
Autofinancement	16 128,68 €	20 128,68 €	36 257,36 €

Article 2 :

D'acter le dépôt d'une demande de subvention auprès du programme national FSE +, sous l'objet « *Animation d'un réseau partenarial pluridisciplinaire de soutien, de co-construction et de déploiement d'actions dans le cadre de la stratégie landaise pour un numérique inclusif* »

Article 3 :

D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

Madame La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application : <https://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 040-254003304-20250408-08042025_11-DE



Fait à Mont-de-Marsan, le 08 avril 2025

La Présidente du Syndicat Mixte Départemental ALPI

Magali VALIORGUE

La Présidente certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :